

Bretagne, Morbihan, Belz,

# Crubelz, rue Brizeux

sous la direction de

**Stéphan Hinguant**

**Inrap Grand Ouest**

Février 2016



Rapport de diagnostic

Code INSEE  
56013

Nr site  
—

Entité archéologique  
—

Arrêté de prescription  
2015-292

Système d'information  
Lambert93 CC48

Code Inrap  
D112165

Bretagne, Morbihan, Belz,  
**Crubelz, rue Brizeux**

sous la direction de

**Stéphan Hinguant**

**Inrap Grand Ouest**  
37 rue du Bignon  
CS 67737  
35577 Cesson-Sévigné

Février 2016



# Sommaire

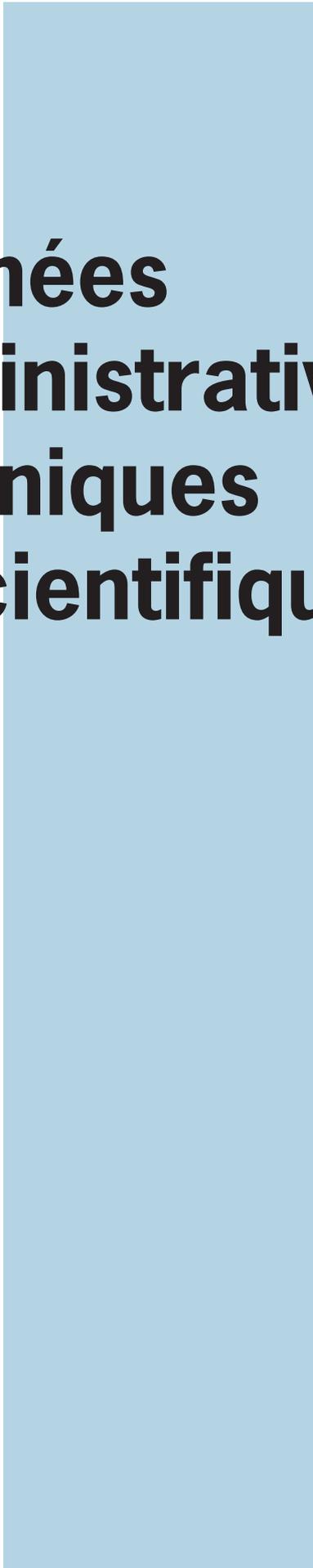
## Données administratives, techniques et scientifiques

2	<b>Sommaire</b>
6	<b>Fiche signalétique</b>
7	<b>Mots-clefs des thesaurus</b>
8	<b>Intervenants</b>
10	<b>Notice scientifique</b>
10	<b>État du site</b>
11	<b>Localisation de l'opération</b>
12	<b>Arrêté de prescription</b>
17	<b>Projet scientifique</b>
21	<b>Arrêté de désignation</b>

## Résultats

24	<b>1. Présentation de l'opération</b>
24	<b>1.1 Origine et objectifs du diagnostic archéologique</b>
24	<b>1.2 Cadre géographique</b>
24	<b>1.3 Cadre archéologique</b>
24	<b>1.4 Méthodologie</b>
27	<b>2. Présentation des données</b>
29	<b>Conclusion</b>
30	<b>Bibliographie</b>
31	<b>Liste des figures</b>





**I. Données  
administratives,  
techniques  
et scientifiques**

# Fiche signalétique

---

## Localisation

Région  
Bretagne

Département  
Morbihan (56)

Commune  
Belz

Adresse ou lieu-dit  
Crubelz, rue Brizeux

---

## Codes

code INSEE  
56013

---

## Coordonnées géographiques et altimétriques selon le système national de référence

x (L93) : 1 238 550 m  
y (L93) : 7 181 975 m  
z (L93) : 30 m NGF

---

## Références cadastrales

Commune  
Belz

Année  
2016

Section et parcelles  
D, n° 946p-947p

---

## Statut du terrain au regard des législations sur le patrimoine et l'environnement

—

---

## Propriétaire du terrain

M. Cheve Stanislas

---

## Pétitionnaire

—

---

## Références de l'opération

Numéro de l'arrêté de prescription  
2015-292

Numéro de l'opération  
D 112165

Numéro de l'arrêté de désignation  
du responsable  
2015-350

---

## Maître d'ouvrage des travaux d'aménagement

M. Cheve Stanislas

---

## Nature de l'aménagement

Construction maison individuelle

---

## Opérateur d'archéologie

Inrap Grand-Ouest

---

## Responsable scientifique de l'opération

Stéphan Hinguant, Inrap

---

## Organisme de rattachement

Inrap Grand Ouest  
37, rue du Bignon  
CS 67737  
35577 Cesson-Sévigné cedex  
Tél : 02 23 36 00 40  
Fax : 02 23 36 00 50

---

## Dates d'intervention sur le terrain

d'intervention  
du 18 janvier – 19 janvier 2016

post-fouille  
du 24 février au 26 février 2016

---

## Surfaces

Emprise maximale prescrite  
976 m<sup>2</sup>

Surface sondée  
65 m<sup>2</sup>, soit 7 % de surface ouverte

# Mots-clefs des thesaurus

## Chronologie

- Paléolithique**
  - Inférieur
  - Moyen
  - Supérieur
  - Mésolithique
- Néolithique**
  - Ancien
  - Moyen
  - Récent
- Chalcolithique**
- Protohistoire**
- Âge du Bronze**
  - Ancien
  - Moyen
  - Récent
- Âge du Fer**
  - Hallstatt (premier Âge du Fer)
  - La Tène (second Âge du Fer)
- Antiquité romaine (gallo-romain)**
  - République romaine
  - Empire romain
    - Haut-Empire (jusqu'en 284)
    - Bas-Empire (de 285 à 476)
- Epoque médiévale**
  - haut Moyen Âge
  - Moyen Âge
  - bas Moyen Âge
- Temps modernes**
- Epoque contemporaine**
  - Ere industrielle

## Sujets et thèmes

- Edifice public
- Edifice religieux
- Edifice militaire
- Bâtiment
- Structure funéraire
- Voirie
- Hydraulique
- Habitat rural
- Villa
- Bâtiment agricole
- Structure agraire
- Urbanisme
- Maison
- Structure urbaine
- Foyer
- Fosse
- Sépulture
- Grotte
- Abri
- Mégalithe
- Artisanat
- Argile : atelier
- Atelier
- ...

## Mobilier

- nb
- Industrie lithique
  - Industrie osseuse
  - Céramique
  - Restes
  - Végétaux
  - Faune
  - Flore
  - Objet métallique
  - Arme
  - Outil
  - Parure
  - Habillement
  - Trésor
  - Monnaie
  - Verre
  - Mosaïque
  - Peinture
  - Sculpture
  - Inscription
  - ...

## Etudes annexes

- Géomorphologique
- Archéologique
- Anthropologie
- Paléontologie
- Zoologie
- Botanique
- Palynologie
- Macrorestes
- An. de céramique
- An. de métaux
- Aca. des données
- Numismatique
- Conservation
- Restauration

# Intervenants

## Intervenants scientifiques

Prénom Nom, organisme d'appartenance	Tâches génériques	Tâches affectées dans le cadre de l'opération
Stéphane Deschamps, SRA	Conservateur	Prescription et contrôle scientifique
Christine Boujot, SRA	Ingénieure en charge du dossier	Prescription et contrôle scientifique
Claude Le Potier, Inrap	Directeur de projet	Mise en place et suivi de l'opération
Michel Baillieu, Inrap	Adjoint scientifique	Mise en place et suivi de l'opération
Stéphan Hinguant, Inrap	Ingénieur de Recherche	Responsable scientifique

## Intervenants administratifs

Prénom Nom, organisme d'appartenance	Tâches génériques	Tâches affectées dans le cadre de l'opération
Claude Le Potier, Inrap	Directeur interrégional GO	Mise en place et suivi de l'opération
Arnaud Dumas, Inrap	Administrateur	Mise en place et suivi de l'opération
Michel Baillieu, Inrap	Adjoint scientifique et technique	Mise en place et suivi de l'opération
Thomas Arnoux, Inrap	Assistant AST	Mise en place et suivi de l'opération
Christelle Picault, Inrap	Assistante opérationnelle	Mise en place et suivi de l'opération
Nathalie Ruaud, Inrap	Logisticienne	Mise en place et suivi de l'opération
Isabelle Giron-Audeoud, Inrap	Ingénieure sécurité	Mise en place et suivi de l'opération

## Équipe de fouille

Prénom Nom, organisme d'appartenance	Fonction	Tâches affectées dans le cadre de l'opération
Stéphan Hinguant, Inrap	Ingénieur de recherche	Responsable scientifique
Eric Pierre, Inrap	Technicien	Sondages et relevés
Erwan Leclercq, Inrap	Topographe	Relevés et plans

## Équipe de post-fouille

Prénom Nom, organisme d'appartenance	Fonction	Tâches affectées dans le cadre de l'opération
Stéphan Hinguant, Inrap	Ingénieur de recherche	Responsable scientifique
Emmanuelle Collado, Inrap	Assistante d'étude	Infographie, DAO, PAO

## Notice scientifique

En préalable au projet de construction d'une maison individuelle rue Brizeux à Crubelz sur la commune de Belz, un diagnostic archéologique a été entrepris sur la surface prescrite (environ 950 m<sup>2</sup>), sous la forme d'un maillage de tranchées. Aucun site connu n'est signalé sur les parcelles concernées à la carte archéologique du SRA Bretagne mais la proximité du *tumulus* de l'âge du Bronze de Crubelz, anciennement fouillé et aujourd'hui détruit, justifiait une intervention.

L'ouverture de cinq tranchées ne montrera cependant pas la présence de vestiges sur ces parcelles, que ce soient d'éventuelles structures annexes au *tumulus* ou des éléments mobiliers erratiques dans les terres fluées du tertre.

Réalisé en janvier 2016, ce diagnostic archéologique est donc négatif et ne semble pas devoir conduire vers une opération de fouille plus conséquente. Il a été réalisé par l'INRAP suite à une prescription du SRA Bretagne et sous le contrôle de ce dernier.

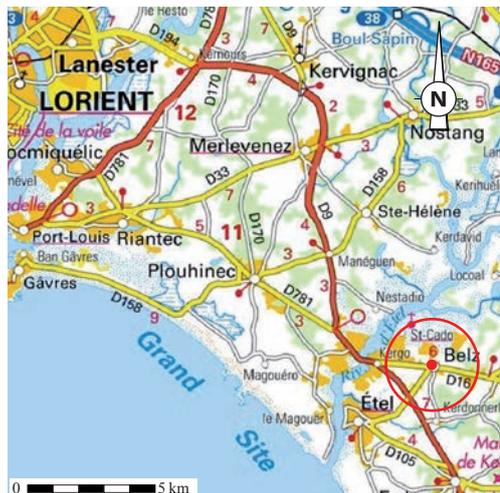
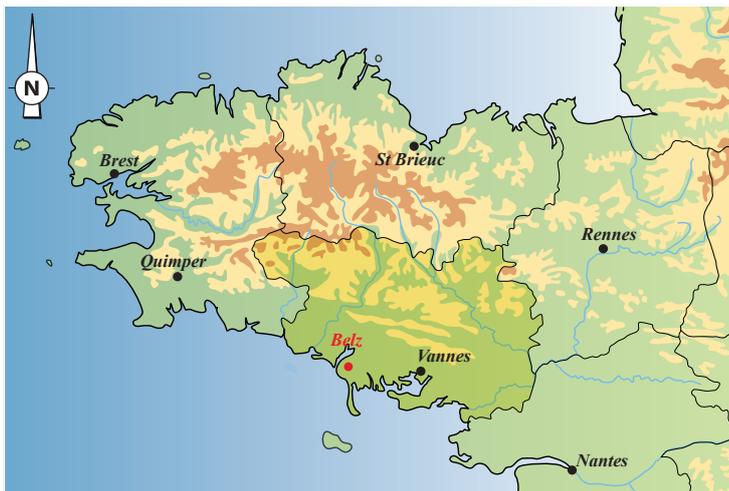
# Localisation de l'opération



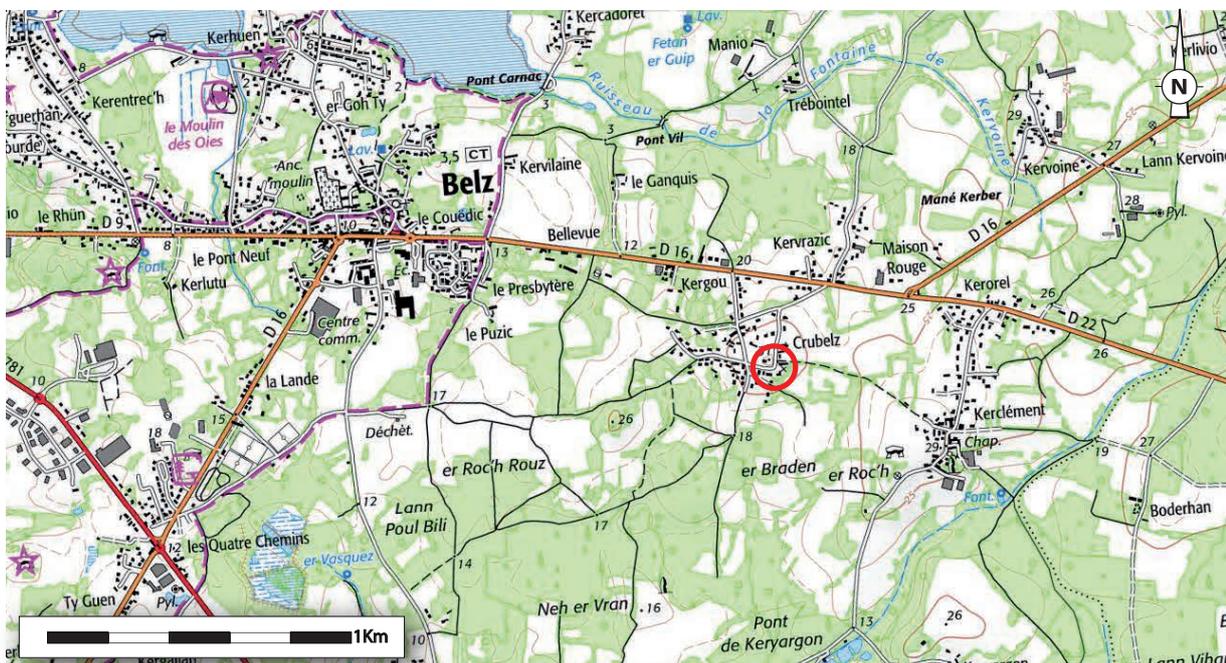
**Bretagne**  
**MORBIHAN**  
**Belz**  
 Crubelz, rue Brizeux

**Section(s) et parcelle(s):**  
**D- n° 946p-947p**

**Coord. Lambert93 CC48**  
 x : 1238550  
 y : 7181975  
 z : 30 m NGF



issue 1/250 000 © IGN 2015



issue 1/25 000 © IGN 2015

# Arrêté de prescription



PREFECTURE DE LA REGION BRETAGNE

COURRIER REÇU LE  
4476  
16 OCT. 2015  
INRAP 00

Direction régionale  
des affaires culturelles  
de Bretagne

Service régional  
de l'archéologie

Affaire suivie par  
Christine BOUJOT  
Poste : 02 99 84.59.00  
christine.boujot@culture.fr

Rennes, le 12 octobre 2015

Le directeur régional des affaires culturelles

à

Monsieur le Directeur interrégional  
INRAP Grand-Ouest  
37 rue du Bignon  
CS 67737  
35577 CESSON SEVIGNE cedex

**Objet** : prescription de diagnostic archéologique  
à Belz (56)  
**Ref** : arrêté n° 2015-292  
**PJ** : copie arrêté

J'ai l'honneur de vous notifier l'arrêté ci-joint, portant prescription de diagnostic archéologique. Ce texte est établi conformément à la loi 2001-44 du 17 janvier 2001 modifiée, relative à l'archéologie préventive et au décret 2004-490 du 3 juin 2004 relatif aux procédures administratives et financières en matière d'archéologie préventive.

Je vous informe que j'ai également notifié cet arrêté au Conseil Général du Morbihan afin que cette collectivité puisse m'indiquer si elle souhaite faire réaliser ce diagnostic par son service archéologique agréé. Je ne manquerais pas de vous tenir informé de cette décision dès réception.

En tout état de cause, dans un délai d'un mois, le diagnostic sera effectué par vos services.

Les coordonnées du maître d'ouvrage de l'opération sont :

Monsieur Stanislas CHEVE  
4 chemin du Resto  
56870 Baden.

pour le Préfet de région,  
pour le directeur régional des affaires culturelles  
par délégation,

  
Stéphane Deschamps  
Conservateur régional de l'archéologie



**PREFECTURE DE LA REGION BRETAGNE**

**ARRETE n° 2015-292 portant prescription de diagnostic archéologique**

**le Préfet de la région de Bretagne,  
Préfet d'Ille-et-Vilaine,**

VU le code du patrimoine, notamment son livre V ;

VU l'arrêté préfectoral n° 2014 S.G.A.R./DRAC/DSG en date du 13 novembre 2014 portant délégation de signature à M. Jean-Loup LECOQ, directeur régional des affaires culturelles de Bretagne,

VU l'arrêté préfectoral n° 2014 S.G.A.R./DRAC/DSG du 13 novembre 2014 portant subdélégation de signature,

VU, la demande de permis de lotir n° 056 013 15 T 0020 de M. CHEVE Stanislas pour un terrain situé sur les parcelles 946 p-947p à BELZ; reçu(e) le 28 septembre 2015 par la direction régionale des affaires culturelles de Bretagne, service régional de l'archéologie ;

**CONSIDERANT** que, en raison de leur localisation, les travaux envisagés sont susceptibles d'affecter des éléments du patrimoine archéologique ; en effet, le projet de construction est localisé sur un terrain situé aux pieds d'un tumulus autrefois inventorié parmi les plus imposants de la région. Bien que le monument ait été sérieusement endommagé, des précautions sont toutefois nécessaires afin de nous prémunir contre toute éventuelle dégradation supplémentaires de traces archéologiques pouvant subsister en périphérie.

**CONSIDERANT** qu'il est nécessaire de mettre en évidence et de caractériser la nature, l'étendue et le degré de conservation des vestiges archéologiques éventuellement présents afin de déterminer le type de mesures dont ils doivent faire l'objet ;

**ARRETE**

**Article 1<sup>er</sup>** : un diagnostic archéologique sera réalisé sur le terrain faisant l'objet des aménagements, ouvrage ou travaux susvisés, sis en :

Région : Bretagne  
 Département : Morbihan  
 Commune : Belz  
 Lieu-dit : rue de Brizeux/Crubelz  
 Cadastre : section : D parcelles : 946p-947p

D112 165

COURRIER REÇU  
 4476  
 16 OCT. 2015  
 RRAP GO

Le diagnostic archéologique comprend, outre une phase d'exploration du terrain, une phase d'étude qui s'achève par la remise du rapport sur les résultats obtenus.

**Article 2** : Le diagnostic sera réalisé sous la maîtrise d'ouvrage de l'opérateur d'archéologie préventive retenu. Les conditions de sa réalisation seront fixées contractuellement en application des articles R. 523-30 à R. 523-38 du Code du patrimoine susvisé.

Il sera exécuté conformément au projet d'opération élaboré par cet opérateur sur la base des prescriptions annexées au présent arrêté.

**Article 3** : Le mobilier archéologique recueilli au cours de l'opération de diagnostic est conservé par l'opérateur d'archéologie préventive retenu le temps nécessaire à son étude qui, en tout état de cause, ne peut excéder cinq ans à compter de la date de fin de la phase terrain du diagnostic.

L'inventaire de ce mobilier, transmis avec le rapport de diagnostic, sera communiqué par le service régional de l'archéologie, au propriétaire du terrain afin que, le cas échéant, celui-ci puisse faire valoir ses droits. L'exercice de ces droits appartient à la personne physique ou morale propriétaire à la date de début de l'intervention archéologique du terrain visé à l'article 1<sup>er</sup>.

**Article 4** : Le directeur régional des affaires culturelles est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera notifié à M. CHEVE Stanislas, 4, chemin du Resto 56 870 Baden, à la Communauté de commune Auray Quiberon Terre Atlantique, au Service Départemental d'Archéologie du Morbihan et au directeur interrégional de l'Institut national de recherches archéologiques préventives.

Fait à Rennes, le 12 octobre 2015

pour le Préfet de région,  
pour le directeur régional des affaires culturelles  
par délégation,



Stéphane Deschamps  
Conservateur régional de l'archéologie

destinataires : S. Cheve

SDAM  
INRAP

copie à :

mairie de Belz  
Communauté de communes Auray Quiberon Terre Atlantique  
Préfecture du Morbihan

**PREFECTURE DE LA REGION DE BRETAGNE****Prescriptions de diagnostic archéologique  
annexées à l'arrêté préfectoral numéro 2015-292****le Préfet de la région de Bretagne,  
Préfet d'Ille-et-Vilaine,**

région :	Bretagne		
département :	Morbihan		
commune :	BELZ		
lieu-dit :	rue Brizeux / Crubelz		
cadastre : section :	D.	parcelles :	946p-947p
propriétaire :			
pétitionnaire:	M. CHEVE Stanislas		

**Emprise du diagnostic archéologique : 976 m<sup>2</sup>****Objectifs :**

La commune de Belz compte plusieurs monuments mégalithiques qui témoignent d'une occupation importante depuis le Néolithique jusqu'à l'âge du Fer. A cet égard, les aménagements projetés sont situés aux pieds d'un tumulus autrefois inventorié parmi les plus imposants de la région au point que l'une des rues du village de Crubelz est signalée comme « chemin du Tumulus ». Bien que la tombe centrale de ce monument ait été violée dès l'époque gallo-romaine, elle a livré, lors des fouilles de 1864 par G. de Closmadeuc, une architecture et un mobilier (pointes de flèches à ailerons) typique de la série des tumulus « princiers » à pointe de flèche de l'âge du Bronze ancien. Compte-tenu de cette situation, l'opération de diagnostic archéologique par sondages permettra de vérifier la présence ou l'absence de vestiges archéologiques complémentaires (aménagements périphériques liés au tumulus, autres tombes, etc.) sur l'emprise du projet, et le cas échéant de les caractériser.

**Principes méthodologiques :**

Le diagnostic archéologique sera à réaliser sur l'emprise du projet d'aménagement, conformément au plan annexé, selon un mode opératoire adapté. Outre les tranchées de sondages réalisées au moyen d'une pelle mécanique équipée d'un godet lisse travaillant en mode rétro, de plus larges fenêtres pourront être ouvertes en tant que de besoin afin de favoriser l'identification, la lecture et la datation d'éventuels niveaux de sols ou d'occupation en place ainsi que d'indices plus ténus. Des décapages manuels pourront être réalisés au niveau des faits archéologiques mis au jour

# PCM11 : Plan Situation

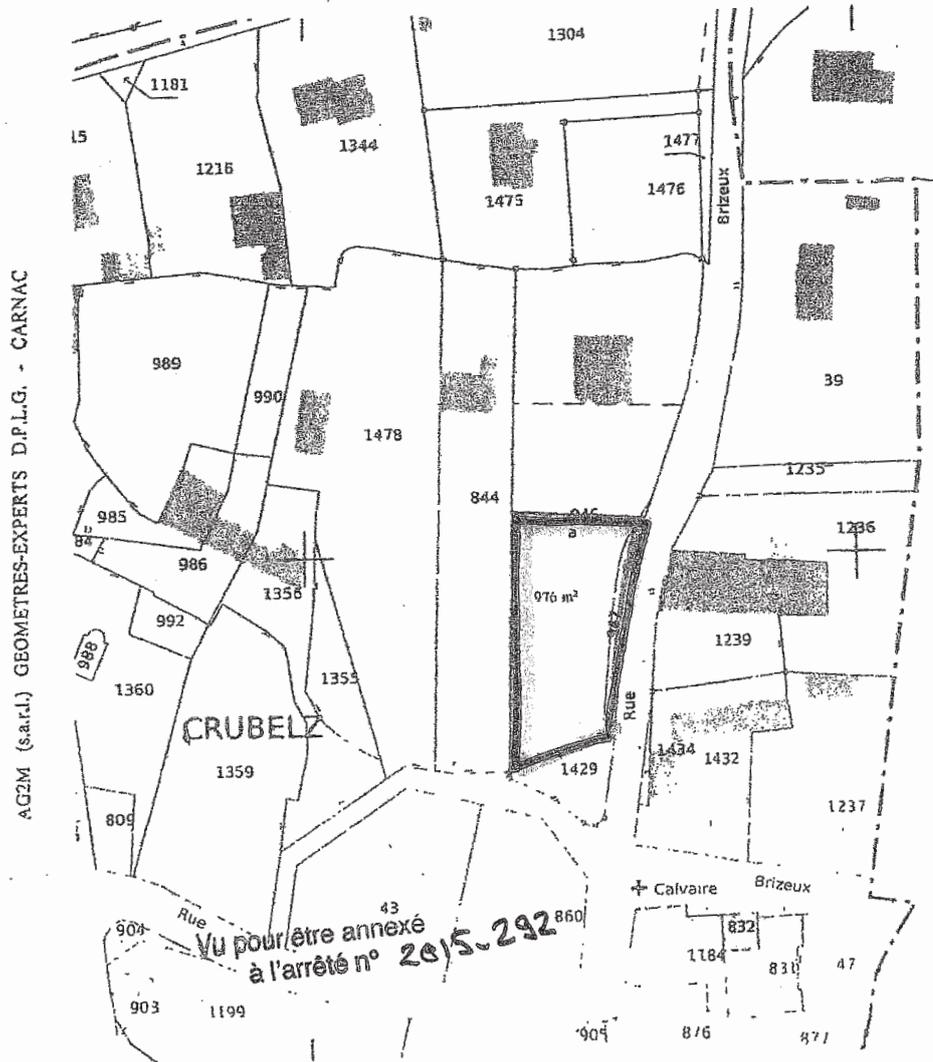
COMMUNE DE BELZ

Section : D      Numéro(s) : 946p-947p

Superficie : 976 m<sup>2</sup>

Propriété des Consorts PASERI

Echelle: 1/ 1000



Plan figuratif pour demande de renseignements. Les distances et les superficies sont données à titre indicatif.  
 Ce document ne peut être annexé à un acte authentique.

# Projet scientifique

## L'Adjoint Scientifique et Technique

Ref : MB/TA/2015/2257

Affaire suivie par :  
Michel-Alain Baillieu  
Adjoint Scientifique et Technique

Tél. : 02 23 36 00 40  
Fax : 02 23 36 00 50  
Mail : michel-alain.baillieu@inrap.fr

Monsieur le préfet de la région Bretagne  
Direction régionale des affaires culturelles  
Service régional de l'archéologie  
A l'attention du Conservateur régional de  
l'Archéologie  
Avenue du Professeur Charles Foulon  
35700 Rennes

LRAR n°

**Objet** : projet de diagnostic de l'opération dénommée «BELZ Cesson-Sevigné, le 09/11/15  
(56), RUE DE BRIZEUX, CRUBELZ »

**Opération** : D112165 – 2015-292

Conformément à l'article R. 523-30 du code du patrimoine, je vous transmets en recommandé avec demande d'accusé de réception le projet de diagnostic rédigé par l'Institut national de recherches archéologiques préventives, indiquant les modalités de la mise en œuvre de votre prescription notifiée le 16 octobre 2015 portant sur le diagnostic dénommé « BELZ (56), RUE DE BRIZEUX, CRUBELZ » sur la commune de Belz dont la réalisation a été attribuée à l'Inrap selon notification du 26 octobre 2015.

Mes services (Monsieur Michel-Alain Baillieu tél 02 23 36 00 40) sont à votre disposition pour tous renseignements complémentaires dont vous pourriez avoir besoin pour étudier ce dossier.

Michel BAILLIEU

pe  


P.J. : projet de diagnostic

## Diagnostic archéologique D112165 BELZ (56), RUE DE BRIZEUX, CRUBELZ

# Projet scientifique d'intervention

### 1.- Identification administrative de l'opération

Région	Bretagne	Département	Morbihan
Commune	Belz		
Lieu-dit	RUE DE BRIZEUX, CRUBELZ		
Cadastre	Belz : D 946p, 947p		

Prescription	N° Arrêté	Réception	Surface	Attribution	Envoi projet
Initiale	2015-292	16-10-2015	976 m <sup>2</sup>	26/10/2015	09/11/15
Modification					

Contexte actuel	Rural	Contexte particulier	
Nature archéologique	Non stratifié		

### 2.- Problématique scientifique

Conformément à l'arrêté de prescription n°2015-292, l'objet du diagnostic consiste à reconnaître l'existence et l'état de conservation des vestiges archéologiques. Cette étude doit permettre de rassembler tous les éléments techniques et scientifiques permettant l'élaboration d'un éventuel projet de fouille préventive.

- **Responsable d'opération pressenti :**

A définir ultérieurement

### 3.- Contraintes techniques

Les contraintes techniques seront déterminées ultérieurement après contact avec l'aménageur.

### 4.- Méthodes et techniques envisagées

Le diagnostic consistera dans la réalisation de tranchées de sondage disposées en quinconce et régulièrement réparties sur l'ensemble du projet. La surface sondée devra couvrir au moins 7% de l'emprise affectée par les travaux. Des fenêtres de décapage plus larges pourront être implantées afin d'évaluer plus finement l'état de conservation des vestiges. Un nettoyage manuel et le cas échéant, une fouille par échantillonnage seront réalisés sur les vestiges les plus significatifs du site afin de caractériser la nature et la chronologie des différentes entités archéologiques.

## 5.- Volume des moyens prévus

- **Tranche Ferme**

Moyens humains	Terrain	Etude
Responsable Opération	3 jours	1 jour
Technicien	2 jours	

Moyens matériels	Ouverture	Raboucheage
Mini-pelle	2 jours	1 jour

- **Tranche Provisionnelle**

Moyens humains	Terrain	Etude
Responsable Opération	4 jours	4 jours
Technicien	4 jours	1 jour
Dessinateur		6 jours
Spécialiste (Céramique et lithique)		6 jours
Topographe	1 jour	1 jour

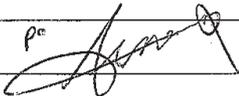
Moyens matériels	Ouverture	Raboucheage
Mini-pelle	2 jours	1 jour

## 6.- Durée de réalisation et calendrier prévisionnel

Terrain	Etude	Calendrier prévu pour la phase terrain
6 jours	5 jours	A définir ultérieurement

## 7.- Observations complémentaires

### Adjoint Scientifique et Technique

Nom de l'AST	
Michel-Alain Baillieu	

Département : MORBIHAN  
Commune : BELZ

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES  
-----  
EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL  
-----

Le plan visualisé sur cet extrait est géré par le centre des impôts foncier suivant :  
CDIF AURAY  
3 Rue du Penher BP 20611 56406  
56406 AURAY CEDEX  
tél. 02 97 30 21 95 -fax 02 97 30 21 91  
cdfif.auray@dgif.finances.gouv.fr

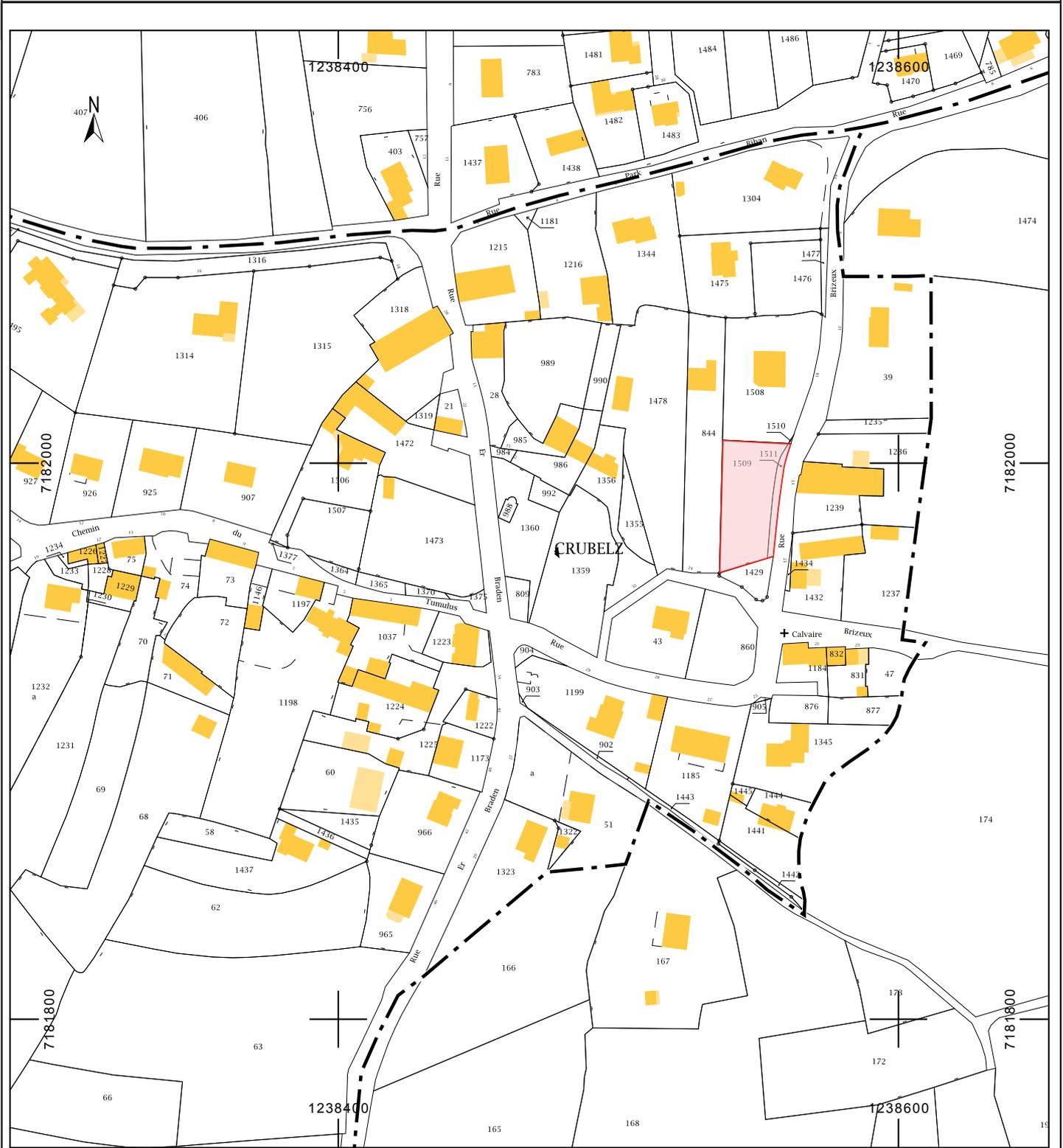
Section : D  
Feuille : 000 D 01

Échelle d'origine : 1/1000  
Échelle d'édition : 1/2000

Date d'édition : 05/01/2016  
(fuseau horaire de Paris)

Coordonnées en projection : RGF93CC48  
©2014 Ministère des Finances et des Comptes publics

Cet extrait de plan vous est délivré par :  
  
cadastre.gouv.fr



# Arrêté de désignation



PREFECTURE DE LA REGION BRETAGNE

**Arrêté n° 2015-350**  
**portant désignation du responsable scientifique**  
**de l'opération d'archéologie préventive prescrite par arrêté n° 2015-292**

**le Préfet de la région de Bretagne,**  
**Préfet d'Ille-et-Vilaine,**

VU le code du patrimoine, notamment son livre V - articles R 522-1 et R 523-22;

VU l'arrêté préfectoral n° 2014 S.G.A.R./DRAC/DSG en date du 13 novembre 2014 portant délégation de signature à M. Jean-Loup LECOQ, directeur régional des affaires culturelles de Bretagne,

VU l'arrêté préfectoral n° 2014 S.G.A.R./DRAC/DSG du 13 novembre 2014 portant subdélégation de signature,

VU l'arrêté n° 2015-292 du 12 octobre 2015 portant prescription d'un diagnostic archéologique à réaliser à Belz, rue de Brizeux (56) ;

**CONSIDERANT** que le responsable d'opération n'a pas été désigné par l'arrêté susvisé ;

## ARRETE

**Article 1<sup>er</sup>** : Monsieur Stephan HINGUANT - Institut national de recherches archéologiques préventives - est désigné(e) responsable scientifique du diagnostic prescrit(e) par l'arrêté n° 2015-292 susvisé.

**Article 2** : Le directeur régional des affaires culturelles est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera notifié au directeur de l'INRAP et à la mairie de Belz.

Fait à Rennes, le 16 décembre 2015

pour le Préfet de région,  
 pour le directeur régional des affaires culturelles  
 par délégation,

Stéphane Deschamps  
 Conservateur régional de l'archéologie

destinataires : **INRAP**  
 S. Hinguant  
 copie à mairie de Belz

D112-165

COURRIER REÇU  
 28 DEC. 2015  
 INRAP GO



## II. Résultats

# 1. Présentation de l'opération

## 1.1 Origine et objectifs du diagnostic archéologique

Le Service régional de l'archéologie de Bretagne a prescrit une opération de diagnostic archéologique sur l'emprise du futur projet de construction d'une maison individuelle rue Brizeux à Crubelz. La prescription repose sur la proximité du *tumulus* de Crubelz, anciennement fouillé et aujourd'hui détruit, attribué à l'âge du Bronze. L'objectif de l'investigation est alors de confirmer ou non la présence de vestiges associés à ce site, d'en apprécier l'état de conservation mais également d'en préciser l'attribution chronologique.

## 1.2 Cadre géographique

Les parcelles concernées se développent pratiquement au sommet d'une butte granitique culminant vers 30 m NGF. La nature rocheuse des terrains est dominante, recouverts par une épaisse formation de terre de lande, arénacée, formée au dépens du granite. Le sol est bien drainé, le couvert végétal se compose d'un gazon et d'arbres de jardin.

## 1.3 Cadre archéologique

Le *tumulus* de Crubelz se trouvait à quelques mètres au sud des parcelles étudiées. Fouillé par G. de Closmadeuc au XIX<sup>e</sup> siècle, le tertre est aujourd'hui détruit et une maison individuelle en occupe l'emplacement (Closmadeuc, 1864). Sur le cadastre napoléonien daté de 1809, la butte est dessinée et apparaît très clairement dans le parcellaire, au cœur du hameau de Crubelz. De Closmadeuc la décrit comme un dôme imposant de près de 100 m de circonférence et 4,50 m de hauteur, au sommet duquel apparaît une dalle. La fouille montrera qu'il s'agit d'un élément participant de l'architecture de la chambre funéraire. D'après les descriptions de l'auteur, ce *tumulus* était sans doute l'un des plus imposants de la région, avec une chambre funéraire particulièrement originale. Le mobilier associé est indigent (la tombe avait-elle été pillée anciennement ?), la présence d'une pointe de flèche en silex de type armoricaine signant probablement une tombe d'élite. Des éléments mobiliers gallo-romains (tuiles, briques), intrusifs, montrent que les lieux ont par ailleurs été fréquentés durant l'Antiquité.

## 1.4 Méthodologie

Le diagnostic archéologique a été conduit par deux archéologues les 18 et 19 janvier 2016. L'emploi d'une minipelle à chenilles de 6 t, munie d'un

godet lisse de 1,20 m de large, se justifiait par un problème d'accessibilité aux terrains. L'ouverture de cinq tranchées linéaires, numérotées de 1 à 5, couvre la totalité des parcelles prescrites (fig. 1). Ce maillage a permis d'ouvrir 7 % de la surface prescrite (soit près de 65 m<sup>2</sup> sur 925 m<sup>2</sup>).

Le mode opératoire d'ouverture des tranchées mis en œuvre est classique : enlèvement de la couche de terre superficielle puis passes mécaniques successives jusqu'au niveau d'apparition des éventuelles structures excavées ou tout autre vestige enfoui. En l'absence de vestiges, la recherche du substrat naturel limitait le fond des tranchées.

L'emprise des tranchées a été cartographiée au GPS afin d'obtenir rapidement le plan d'ensemble du site.

A l'issue du diagnostic, les tranchées ont été rebouchées et les terrains remis en état.

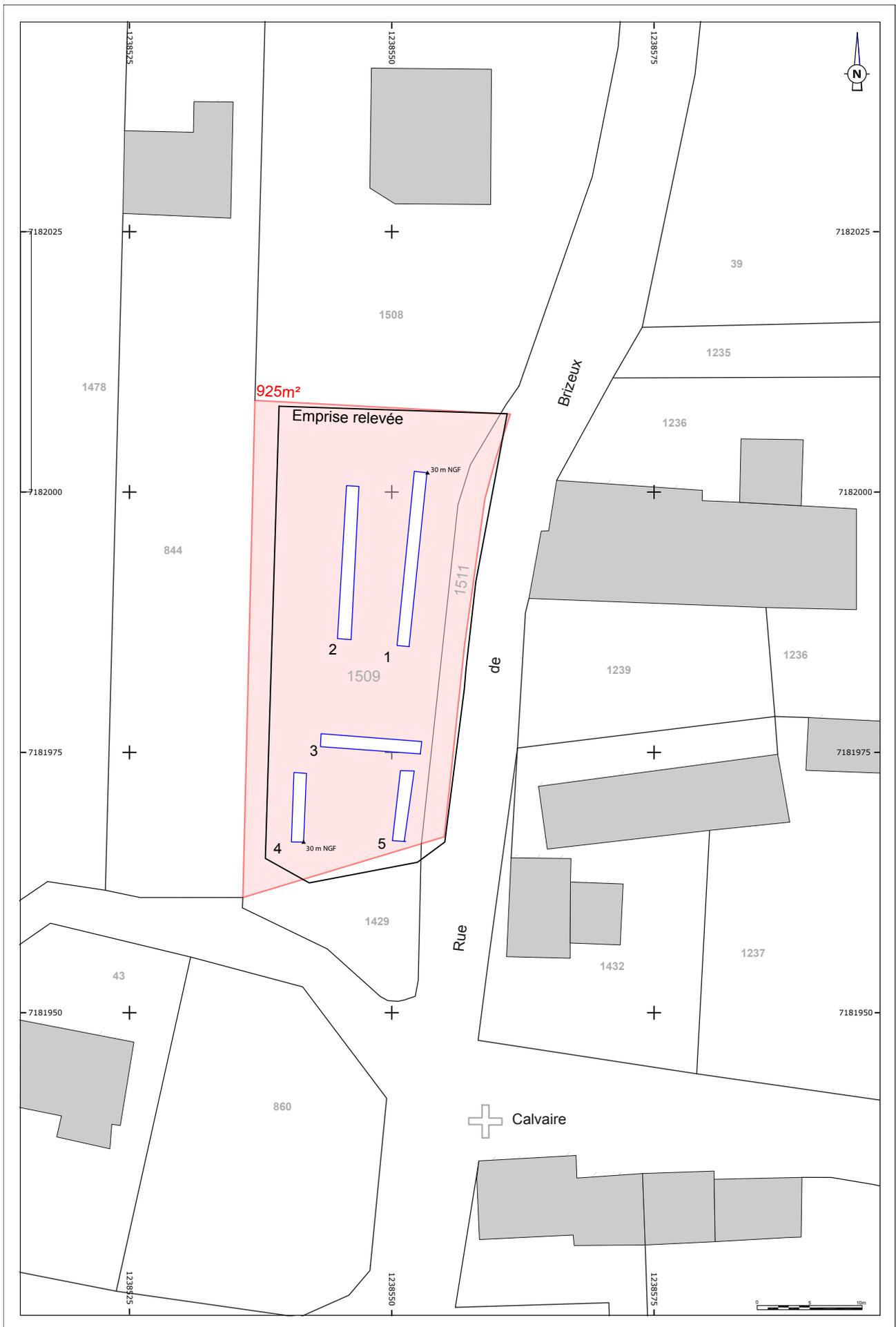


Fig. 1 Crubelz, rue Brizeux. Plan général du site sur fond cadastral, position, altimétrie et numérotation des tranchées de diagnostic (© E. Collado)

## 2. Présentation des données

La sédimentation reconnue sur le terrain est assez développée. Il s'agit d'une terre de lande, argilo-sableuse et très organique, de 40 à 50 cm d'épaisseur, recouvrant directement le toit de la roche en place, un granite sain ou peu altéré, substrat duquel se détache de grosses plaques. Très homogène, il a été impossible de distinguer au sein de cet ensemble d'éventuels horizons participants de l'étalement des terres du *tumulus*. Quelques nodules de céramique d'aspect grossier proviennent cependant de la tranchée 1, en position secondaire, et évoquent une production de l'âge du Bronze. On note également la présence sporadique d'éléments très fragmentaires de clayonnage en argile.

Les cinq tranchées sont négatives sur le plan archéologique. Aucune construction ou excavation en lien avec le *tumulus* n'est à signaler et le terrain ne semble recéler aucun vestige archéologique d'une autre période.

Avant notre intervention, l'hypothèse de la réutilisation opportune du *tumulus* comme motte castrale au cours du haut Moyen Age a été formulé à la lecture du plan cadastral napoléonien (fig. 2). Celui-ci montre en effet deux grandes parcelles allongées au nord de la butte pouvant correspondre à la basse-cour et la petite rue curviligne contournant aujourd'hui l'ancien *tumulus* pourrait être une douve comblée. L'ensemble forme un plan en "trou de serrure", classique dans l'organisation spatiale des mottes médiévales. Si de Closmadeuc décrit bien des éléments résiduels antiques dans les terres superficielles du tertre, il ne semble pas y avoir d'aménagements liés à l'édification d'une architecture en bois ou en pierre au sommet et l'auteur ne mentionne que " des fragments de briques rouges, quelques-unes à rebords, et des tessons de poteries variées" (*op. cit.*, p. 396), précisions insuffisantes pour certifier une chronologie. On peut cependant s'interroger sur la présence du chemisage de pierres qui couvre l'intégralité du tertre, contenant lui aussi des éléments mobiliers "récents", dont on ignore la période de mise en place. Participe-t-il de la construction du *tumulus* au cours de l'âge du Bronze, ce qui serait inhabituel, ou peut-il s'agir d'un apport médiéval lié à la réutilisation opportuniste de celui-ci pour le transformer en motte ? La fouille et les descriptions du XIX<sup>e</sup> siècle, quelque peu expéditives, comme la destruction irrémédiable du *tumulus*, ne permettent plus de trancher.

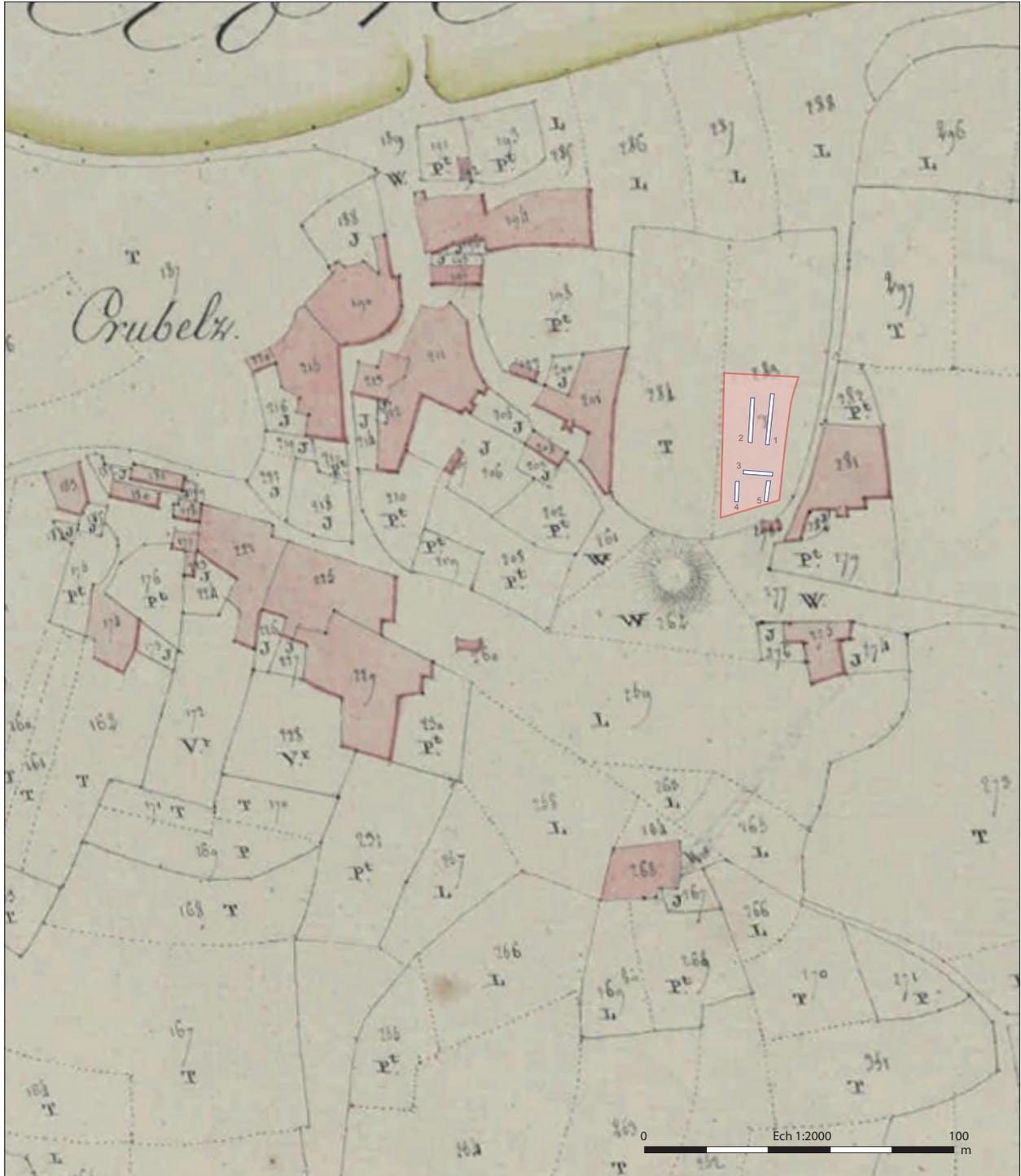


Fig. 2 Crubelz, rue Brizeux. Position des tranchées de diagnostic sur le plan cadastral napoléonien (1809, section D de Kercélément, feuille 2).

## Conclusion

Aucun vestige attribuable à l'âge du Bronze, chronologie attendue compte tenu de l'environnement archéologique, n'est signalé sur ce terrain. Malgré la présence toute proche du *tumulus* de Crubelz, anciennement fouillé, l'absence de mobilier, même sous la forme d'éléments en position secondaire qui auraient pu se trouver dans les terres fluées, conforte le constat. A défaut de vestiges archéologiques, l'hypothèse de la réutilisation du tertre comme motte castrale n'a pas non plus pu être étayée.

Ces données n'appellent donc sans doute pas d'investigations archéologiques supplémentaires à ce diagnostic archéologique négatif.

## Bibliographie

CLOSMADÉUC G. DE,  
1864 - Dolmen tumulaire de Crubelz (commune de Belz, arrondissement de Lorient), *Revue archéologique*, nouvelle série, vol. 9, p. 393-403.

---

## Liste des figures

- Fig. 1** Crubelz, rue Brizeux. Plan général du site sur fond cadastral, position, altimétrie et numérotation des tranchées de diagnostic (© E. Collado) 26
- Fig. 2** Crubelz, rue Brizeux. Position des tranchées de diagnostic sur le plan cadastral napoléonien (1809, section D de Kerclément, feuille 2). 28

**Chronologie**

**Belz, Crubelz, rue Brizeux**

**Sujets et thèmes**

En préalable au projet de construction d'une maison individuelle rue Brizeux à Crubelz sur la commune de Belz, un diagnostic archéologique a été entrepris sur la surface prescrite (environ 950 m<sup>2</sup>), sous la forme d'un

**Mobilier**

maillage de tranchées. Aucun site connu n'est signalé sur les parcelles concernées à la carte archéologique du SRA Bretagne mais la proximité du *tumulus* de l'âge du Bronze de Crubelz, anciennement fouillé et aujourd'hui détruit, justifiait une intervention.

L'ouverture de cinq tranchées ne montrera cependant pas la présence de vestiges sur ces parcelles, que ce soient d'éventuelles structures annexes au *tumulus* ou des éléments mobiliers erratiques dans les terres fluées du tertre.

Réalisé en janvier 2016, ce diagnostic archéologique est donc négatif et ne semble pas devoir conduire vers une opération de fouille plus conséquente. Il a été réalisé par l'INRAP suite à une prescription du SRA Bretagne et sous le contrôle de ce dernier.